

en définitive, les fromageries communes sont les seules qui prospèrent.

Ce genre d'association permet, comme on le voit, aux plus petits propriétaires ou fermiers, même aux artisans des campagnes et aux simples manœuvres, de prendre part aux bénéfices assez considérables que produit la fabrication des fromages. Chaque habitant trouvant ainsi immédiatement le prix de ses soins dans le produit assuré de son laitage, les vaches sont mieux nourries, et cette amélioration réagissant immédiatement, par des engrais plus abondants, sur la production des fourrages, a permis à chaque village d'entrer dans un cercle avantageux, et de nourrir, avec la même étendue de terrain, une quantité de bœufs de plus en plus considérable. Le nombre des vaches laitières, et par suite celui des pores à l'engrais, a donc beaucoup augmenté, et nous pourrions citer plusieurs communes où le nombre de ces animaux a doublé depuis l'établissement des fromageries.

Ces magnifiques résultats obtenus en Suisse sont maintenant obtenus aux Etats-Unis et dans le Haut-Canada. Un agriculteur distingué des Cantons de l'Est doit prendre l'initiative de cette amélioration ici et nous n'hésitons pas à lui prédire le plus grand succès. Pourquoi dans chaque paroisse ne se trouve-t-il pas un agriculteur entreprenant prêt à doter sa localité du bienfait immense d'une fromagerie par association. Le capital nécessaire est insignifiant tandis que les profits sont immédiats. C'est ici que nous voulions voir le ministre d'agriculture diriger le progrès en offrant des primes considérables aux fromageries fabricant la plus grande quantité de fromage par année. Il fait alors sentir directement son influence et pousse nos populations énergiques dans la voie des améliorations les plus désirables. Tant que cette action dirigeante ne partira pas d'en haut, les progrès seront lents et le Haut-Canada nous devancera dans l'exploitation du sol et des produits de la ferme.

## REVUE DE LA COLONISATION

### SOCIÉTÉ DE COLONISATION.

**VOUS** apprenons avec plaisir par l'entremise du *Courrier de St. Hyacinthe*, qu'une société de colonisation est en voie de s'organiser à St. Hyacinthe, et que les listes de souscription sont déjà ouvertes. Les élections des directeurs et des officiers auront lieu dès que les listes de souscription seront suffisamment remplies pour que la société puisse fonctionner.

Voici ce que le *Courrier* dit quand au but que se propose cette association :

“ Le but de la Société a déjà été expliqué dans les colonnes du *Courrier* : acquérir, avec les deniers souscrits, certains lots de terre, transporter des colons, les aider dans les premiers travaux du défrichement, enfin les mettre en état de vivre à même les produits du sol.

“ L'entreprise est nationale et généreuse, digne de mériter les sympathies de nos concitoyens. Nous espérons qu'ils voudront bien croire qu'une seule pensée préside à la formation de cette société : celle d'arrêter autant qu'il est en nous le flot de l'émigration et d'assurer à nos compatriotes la propriété du sol si riche de nos cantons. Cette pensée toute patriotique devra trouver de l'écho dans tous les cœurs.”

### DEUX VÉTÉRANS DES BOIS FRANCS.

**VOUS** avons eu le plaisir, dernièrement, de serrer la main aux deux premiers défricheurs qui aient pénétré dans les Bois-Francs pour s'y établir. Tous deux sont encore pleins de vie. Leurs noms sont Jérémie Ouellette et Hilaire Richard. Il y a trente et un ans qu'ils entrèrent dans le canton de Stanfold, en mars, pour y faire du sucre et commencer chacun un établissement. Ce qu'ils eurent à endurer de fatigues et de privations dans les commencements ne peut se concevoir.

Tous deux étaient entrés dans la forêt comme compagnons et s'encourageaient l'un et l'autre dans les moments d'épreuve. M. Ouellette souffre d'une infirmité à une jambe causée par une chute qui lui déplaça la hanche. Quoiqu'âgé et infirme, il est encore plein d'énergie.

On ne voyageait pas en chemin de fer dans les cantons de l'Est à cette époque. Il fallait faire six et huit lieues à travers la forêt sans trouver d'habitation et sans chemin. En hiver, on voyageait sur la glace d'un des bras de la rivière Nicolet, depuis l'ancien établissement Douglass, aujourd'hui Saint-Léonard, dans le township d'Acton. La distance était de six lieues. C'est par cette